

Appel à projets 2014

Gérons ensemble notre environnement

Préserver l'environnement local
et concilier les usages d'un territoire

Date limite de dépôt des dossiers: 5 avril 2014 inclus

Contexte

L'environnement, qu'il soit naturel, construit ou social, est menacé par les activités humaines qui se développent sans toujours tenir compte du contexte local.

Usagers d'un même territoire, agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, touristes, entrepreneurs, défenseurs de l'environnement, professionnels du tourisme ou simples habitants risquent de voir leurs intérêts ou leurs sensibilités s'opposer et devenir sources de conflits, alors que les revendications de chacun peuvent être légitimes.

L'enjeu est à la fois de parvenir à concilier divers usages sur un même territoire et d'assurer une gestion durable de ses richesses naturelles.

Objectifs

L'appel à projets porte sur les territoires urbains, ruraux ou littoraux. Il permet à des acteurs locaux d'agir ensemble pour la préservation de leur environnement par la mise en place d'une démarche adaptée de concertation ou de médiation.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif sur l'ensemble du territoire national, départements et territoires d'outre-mer compris: associations, groupements d'habitants, groupements professionnels, éventuellement petites collectivités territoriales

Axe 1

Les territoires urbains et ruraux

Quelle que soit la densité de la population, les espaces aménagés par l'Homme (urbains, périurbains, ruraux) ou les espaces naturels (montagnes, forêts, zones humides) sont soumis à de multiples usages, parfois contradictoires ou sources de tensions environnementales.

↳ Exemples de projets soutenus

Protection et valorisation d'arbres remarquables situés dans une zone d'exploitation forestière.

Cohabitation entre noctambules et riverains en milieu urbain.

Implantation de la pratique du compostage collectif en pied d'immeuble.

Création d'un outil participatif de gestion concertée du foncier agricole et péri-urbain.

Axe 2

Les territoires littoraux

Par littoral, on entend aussi bien les estrans que les zones terrestres en amont et directement sous influence des éléments marins. Leurs biotopes très fragiles et la forte concentration d'activités humaines imposent une approche et une implication spécifiques des usagers.

↳ Exemples de projets soutenus

En Guadeloupe, mobilisation de tous les acteurs côtiers pour recenser les tortues et mettre en place des pratiques moins dommageables pour les espèces.

Mise en place d'une filière de gestion de navires en fin de vie.

Critères de sélection

Critères impératifs

- **Le projet doit avoir pour objectif principal la protection de l'environnement, par exemple :**
 - restaurer un site sensible, préserver un espace, une ressource naturelle ;
 - protéger une espèce, animale ou végétale et maintenir la biodiversité ;
 - protéger contre les risques naturels (érosion, inondations, chutes de pierres...);
 - réguler les nuisances sonores ou lumineuses ;
 - etc.
- **Le projet doit aussi engager un processus de concertation, c'est-à-dire :**
 - impliquer l'ensemble des usagers du territoire ;
 - faciliter le dialogue entre les groupes sociaux ou les professionnels ;
 - garantir les conditions de la co-construction du projet.

Critères complémentaires

- **Faire cohabiter, sur un même territoire, différents usages (professionnels, résidentiels, récréatifs) tout en assurant la protection de l'environnement**
- **Favoriser les initiatives locales et citoyennes :**
 - être initiés et portés par les parties prenantes,
 - enrichir le savoir-faire des acteurs locaux en matière de préservation de l'environnement.

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel ;
- les opérations limitées à la communication ou à l'information ;
- les procédures de consultation de la population telles que prévues par la loi (sauf si elles sont l'occasion de pratiques innovantes et si elles s'inscrivent dans la durée, afin de renforcer la participation du public depuis la phase d'élaboration d'un projet jusqu'à la phase de décision) ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments et la protection du patrimoine bâti ;
- le fonctionnement régulier des organismes.

La concertation

Le projet doit clairement montrer les différentes phases de la concertation et permettre de situer la demande dans cet itinéraire. Le projet peut se situer à différents moments :

- en amont, afin de mettre en place les conditions qui favoriseront le bon déroulement du processus, notamment par la formation des parties prenantes ;
- lors du déroulement du processus, depuis le diagnostic partagé jusqu'à la co-construction de la décision ;
- en aval, pour la mise en œuvre des décisions et le suivi des projets dont les phases précédentes auront été soutenues.

Aide méthodologique à la concertation

Même si la concertation, en tant que processus participatif des citoyens à l'échelle locale, est aujourd'hui en voie de reconnaissance, elle reste complexe à mettre en œuvre.

La Fondation de France propose un complément de financement, destiné à un appui méthodologique et pouvant prendre différentes formes :

- l'intervention d'un consultant pour :
 - l'aide à la mise au point d'une méthode de concertation adaptée ;
 - l'animation de réunions de concertation ;
 - la conduite d'une médiation en cas de conflit.
- la formation des parties prenantes, y compris lorsqu'elle se situe en amont du processus, afin de garantir à chacune des connaissances et compétences équivalentes.
- une visite d'étude, pour un échange de pratiques avec une structure ayant mené des actions similaires et dont l'expérience pourrait être mise à profit par les porteurs du projet.

NB : La nature de l'aide souhaitée doit alors être détaillée dans le dossier de candidature, en complétant la rubrique 2.4.3. « Moyens méthodologiques »

Des informations sur www.comedie.org

Comedie.org est une plate-forme d'information et d'échanges sur la concertation et la médiation environnementale, soutenue par la Fondation de France. Elle propose une actualité, des fiches exemples, des outils pratiques et des formations à l'attention des porteurs de projets intéressés (documentation, formations, références, liens...).

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou disponible en contactant le siège ou les délégations régionales concernées (voir carte).

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant **le 5 avril 2014 minuit** (cachet de la poste faisant foi) en deux exemplaires par voie postale et par mail aux délégations régionales ou au siège de la Fondation de France pour les projets des territoires non couverts par les délégations.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par des comités d'experts entre juin et septembre 2014. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Aide méthodologique complémentaire

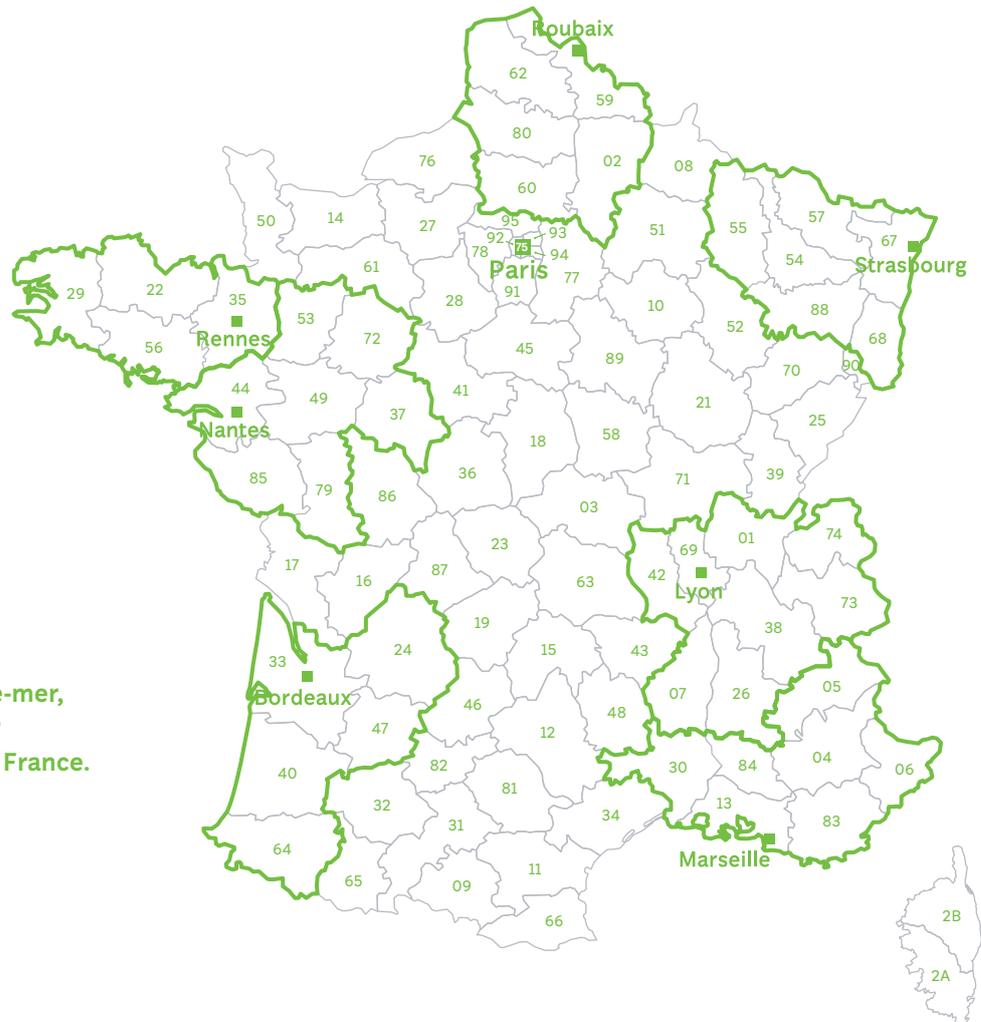


Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques.

Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales à Lille-Roubaix, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.



**Pour la Corse
et les départements d'outre-mer,
les dossiers sont à adresser
au siège de la Fondation de France.**

France (hors délégations)

Programme Environnement
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 83
environnement@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 52 03 07
aquitaine@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél.: 02 99 38 24 22
bretagne@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél.: 03 88 22 78 68
lorraine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél.: 03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70
loire@fdf.org

Provence Côte d'Azur

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
provence@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél.: 04 72 10 92 30
rhone@fdf.org

Avec les 715 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 130 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France